



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 février 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Ce vins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Saisies, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercuray, Montailleur, Montbrion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Roignat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Forêt – Etude sur la vulnérabilité climatique des forêts du territoire : expérimentation sur deux secteurs géographiques – Convention de coopération public-public entre la CA Arlysère et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) - Demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Rapporteur : M. le Président

Vu l'article L.2511-6 du Code de la commande publique,

La forêt couvre 40 700 ha, soit environ 53 % du territoire d'Arlysère. Elle constitue une richesse à la fois écologique, environnementale, économique, mais présente aussi des enjeux importants dont l'adaptation au changement climatique.

Conformément à ses Statuts, la CA Arlysère est compétente pour la protection de l'environnement et la mise en valeur de son cadre de vie.

Le CNPF est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture, parmi ses principales missions, figurent le conseil et la formation.

La Charte Forestière de Territoire 2025 - 2029 fait le constat de la vulnérabilité des forêts au changement climatique, en particulier des forêts d'Épicéas durement impactées par les scolytes. Néanmoins, la connaissance des risques à venir pour les autres essences du territoire est limitée et il n'existe pas d'identification et de priorisation des secteurs de vulnérabilité des peuplements forestiers. Les partenaires de la CFT avaient ainsi érigé comme prioritaire la cartographie des secteurs de vulnérabilité : « Action 1.1.4 Cartographie les zones de vulnérabilité au dépérissement ».

A l'échelle départementale, cet enjeu a également été souligné par la mise en place d'une aide spécifique au sein du Contrat de filière Forêt – Bois : le dispositif 5.1 Aider à la réalisation de diagnostic climatique et forestier à l'échelle des territoires.

Le CNPF propose une méthode scientifique pour cartographier la vulnérabilité des peuplements à l'échelle territoriale. Cette méthode se base sur le croisement d'outils innovants pour donner des prédictions quant à l'adaptabilité des essences au changement climatique et, in fine, des peuplements forestiers. Ces outils sont :

- les modèles statistiques Clim'Essence qui modélisent l'adaptation des essences à partir de leurs caractéristiques pédoclimatiques et des scénarios d'évolution du climat du GIEC,
- le protocole BioClimSol qui permet une analyse des parcelles forestières basée sur des relevés pédologiques et dendrologiques

La carte résultante identifie les niveaux de vigilance à avoir pour chaque type de peuplement du territoire. Croisée avec les données disponibles sur les risques naturels, elle permettrait de mettre en évidence les zones urbanisées qui risqueraient d'être privées de la fonction de protection naturelle de la forêt. Elle permettrait également d'identifier les secteurs où l'action de gestion forestière devrait être prioritaire pour maintenir la production de bois, l'accueil du public et le paysage « carte postale » de notre territoire touristique.

Pour obtenir une cartographie sur l'ensemble d'Arlysère, l'étude est estimée à 3 ans avec 449 relevés de terrain pour un budget annuel d'environ 20 000 € TTC. En 2026, il est proposé de tester cette méthode sur 2 ou 3 secteurs d'Arlysère, homogènes d'un point de vue climatique, pour un budget de 10 216,80 €.

La CA Arlysère et le CNPF revêtent tous deux la qualité de « pouvoir adjudicateur » au sens de l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Dans le cadre de leurs missions de service public respectives, les deux parties contribuent à l'atteinte d'un même objectif de développement durable, en particulier pour réduire la vulnérabilité des forêts du territoire au changement climatique. Dès lors, la CA Arlysère et le CNPF ont décidé de coopérer pour la réalisation de cet objectif, dans les conditions fixées par une convention de coopération « public-public » dont le projet est joint en annexe.

La CA Arlysère et le CNPF contribueront financièrement à la réalisation de la coopération selon la clé de répartition suivante :

Structure	Taux	Montant maximum (€ TTC)
CNPF	10 %	1 021,68
Arlysère	90 %	9 195,12
TOTAL	100 %	10 216,80

Par ailleurs, la contribution de la CA Arlysère au projet de coopération est éligible au financement du Département dans le cadre du Contrat de filière Forêt – Bois 2024 – 2027 (mesure 5.1 Aider à la réalisation de diagnostic climatique et forestier à l'échelle de territoires) à hauteur de 50 % avec un plafond maximum de 8 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Structure	Taux	Montant maximum (€)
Département	50 %	4 597,5
Arlysère	50 %	4 597,5
TOTAL	100 %	9 195

Il est donc proposé de solliciter auprès du Département une subvention dans ce cadre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la réalisation par le CNPF d'une étude de vulnérabilité sur les forêts du territoire Arlysère sur la saison printemps/été 2026 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de coopération public-public ainsi que ses éventuels avenants à intervenir avec le CNPF dont le projet est joint en annexe ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à déposer une demande de subvention auprès du Département ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

